

«Soutenir la fonction parentale en Nord-Isère et en Rhône-Alpes : points de repères et expériences » -
« Journée de qualification » organisée le 23 novembre 2010 à Villefontaine (Isère) par le Centre de ressources et d'échanges pour le
développement social et urbain (CRDSU) et le Centre ressource enfance famille école (CREFE 38), avec la collaboration du GIP
Réussite éducative Nord-Isère et de la CAF de Grenoble

Article publié dans le Journal du Droit des Jeunes – Revue d'action juridique et sociale, n° 300, décembre 2010.

PARENTS, PROFESSIONNELS, ELUS : POUR UNE COEDUCATION DEMOCRATIQUE ?

Frédéric Jésus*

Les «*expériences*» dont je dispose pour m'adresser à vous, au titre de la présente Journée consacrée à des réflexions et des échanges relatifs au partage de «points de repères» sur le «*soutien de la fonction parentale*», sont les suivantes :

- celles d'un médecin, pédopsychiatre de service public depuis plus de 30 ans, et formé en outre à la santé publique et à la santé communautaire;
- celles d'un chargé de mission et/ou d'un consultant depuis bientôt 20 ans au sein ou auprès de plusieurs villes et départements pour la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales en direction des enfants, des jeunes et des familles;
- celles d'un militant associatif depuis 15 ans dans le domaine des droits de l'enfant, d'une part, et dans celui de l'éducation populaire, d'autre part;
- celles d'un fils, depuis toujours - c'est-à-dire, comme chacun, d'*avoir* des parents;
- celles d'un père, ensuite - c'est-à-dire, comme beaucoup, d'*être* parent - et désormais d'un grand-père.

Ces différentes expériences m'ont conduit au fil du temps à quelques considérations générales sur l'éducation et sur ce que j'appelle désormais, pour des raisons que je vais exposer, non plus la « parentalité » mais la « condition parentale ».

La considération première est que la santé et l'éducation sont les deux principaux piliers de l'épanouissement des personnes, et en premier lieu des enfants, comme du développement des sociétés. Ceci étant, il m'apparaît aussi :

- que la santé ne se résume pas à l'absence de maladie, ni à l'accès aux soins ; elle résulte certes de caractéristiques individuelles, mais aussi et surtout d'un environnement favorable, bienveillant, attentif et cohérent, en particulier pour l'enfant;
- que l'éducation combine quant à elle des fonctions tout d'abord de protection, puis de socialisation, de transmission et d'instruction, et au total d'émancipation.

La considération qui en résulte est que, au quotidien comme sur la durée, en chaque lieu comme en tous

* Pédopsychiatre de service public, ex-chargé de mission «*Enfance-familles*» à la Ville de Paris, consultant. Vice-président de la section française de Défense des Enfants International (DEI-France). Auteur de «*Coéduquer – Pour un développement social durable*» (Dunod, 2004).

lieux, la santé et l'éducation des enfants dépendent bien moins du pouvoir d'influence que les adultes exercent sur ceux-ci que de leurs capacités de modifier favorablement le cadre et les conditions de vie qu'ils partagent avec eux.

Une considération complémentaire est que tous les adultes concernés par la présence ou la proximité d'enfants devraient promouvoir et mettre en œuvre une éducation ambitieuse, respectueuse et guidée par trois objectifs :

- protéger, bien entendu, mais sans enfermer;
- former par l'initiation au plaisir partagé de la découverte et des apprentissages plutôt qu'aux logiques de la contrainte et de la compétition;
- et, au total, élever et non pas dresser les enfants, c'est-à-dire savoir se mettre à leur hauteur pour accompagner leur croissance et l'exercice progressif de leur citoyenneté.

La considération pratique qui relie les précédentes est la suivante : réussir à la fois à protéger et à émanciper les enfants, à leur transmettre des valeurs et des savoirs intangibles tout en les ouvrant aux progrès d'aujourd'hui et aux perspectives de demain constitue une feuille de route apparemment paradoxale mais réellement stimulante. Elle est remise en première instance dans les mains des parents mais aussi dans celles de tous les autres éducateurs, professionnels ou non.

Atteindre un objectif aussi complexe et délicat ne saurait relever ni de l'injonction ni de l'improvisation. La mission qui en découle ne peut donc être confiée à la responsabilité des seuls parents, ni à celle de telle ou telle principale institution ou catégorie de professionnels, mais à un ensemble d'acteurs mobilisés et solidarisés par l'attention qu'ils prêtent ensemble à la situation actuelle et à l'avenir des enfants présents sur le territoire de vie qu'ils partagent.

Un adulte «*mieux dans sa vie*» sera un meilleur parent

J'ai été invité, début octobre 2010, à participer à la Journée départementale du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement (REAAP) du Pas-de-Calais, qui m'associe de longue date à certains de ses travaux. Il s'agissait d'y procéder à un inventaire analytique des «*outils d'animation*» initiés et développés sur différents sites de ce département dans le cadre des «*actions parentalité*».

L'une des idées phares de la Journée départementale précédente, tenue en février 2009, avait été qu'«*un adulte mieux dans sa vie sera un meilleur parent*». Cette évidence, qui élargissait les pistes d'action, m'a semblé quelque peu dangereuse ou faire courir le risque de mener à une impasse dès lors qu'on entendait l'appliquer sans précaution au concept d'«*animation*» en matière de «*parentalité*».

Comment faire, en effet, et quel genre de parent l'adulte figure-t-il s'il se sent mal, ou moins bien, dans sa vie ? Faut-il alors lui proposer des outils de «*réanimation*» ? Aurait-il d'ailleurs la volonté et l'énergie de s'intéresser à de tels outils du fond de sa dépression, de sa torpeur, de son silence ou de son absence au monde ?

On sait bien qu'un des principaux problèmes posé aux initiateurs des concertations et des actions destinées à ce que chacun se sente mieux – en matière, par exemple, de santé, de sécurité, d'urbanisme ou, donc, de «*parentalité*» - n'est pas lié aux personnes présentes en ces occasions. Mais qu'il réside surtout dans l'énigme des personnes qui ne viennent pas y participer : sont-elles absentes parce que leurs cadres et leurs conditions

de vie les amènent à se sentir vraiment très bien et qu'elles n'ont besoin de rien de plus, ou au contraire parce qu'elles vont trop mal pour aller où que ce soit et pour rencontrer qui que ce soit ? Dans les deux cas, la question est moins « Pourquoi les parents ne viennent-ils pas ? » que « Pourquoi viendraient-ils ? »

Bien entendu, la réalité se situe le plus souvent entre ces deux extrêmes. On ne saurait par exemple expliquer de cette seule façon la faible présence de pères aux «actions parentalité» proposées par les institutions ou les associations. Les pères ne vont *a priori* ni mieux ni plus mal que les mères; ils sont seulement ailleurs, si bien qu'on ne peut même pas leur demander pourquoi.

Le problème de la méconnaissance des parents absents des «actions parentalité» reste donc à explorer, tout du moins par celles et ceux qui le souhaitent. L'évaluation de ces actions dans le Pas-de-Calais, telle que menée par le cabinet COPAS¹ en 2008, avait permis - en attendant de recueillir les avis des présents, et notamment des parents qui y participaient; et, au chapitre «*Ce qui est compliqué ou difficile*» - de relever : «*Plusieurs remarques ont été faites pour dire, au contraire, que c'est facile, qu'on est vite à l'aise, qu'on peut parler sans gêne, que ça n'est pas protocolaire, que l'animatrice s'adapte bien, que ce qu'on y fait est accessible, que c'est proche, que les horaires sont bien adaptés, etc.*».

Fort bien, et c'est tant mieux. Mais qu'auraient dit les absents s'ils étaient venus, ne serait-ce qu'une fois, participer à ces actions ? Comment le savoir ? Et comment savoir non seulement pourquoi les parents ne viennent pas quand on les invite mais, encore une fois, quelles raisons ils auraient eues de venir ? Ou à quelles conditions ils auraient pu le faire ?

Les travaux de la Journée départementale de 2009 du REAAP du Pas-de-Calais, plusieurs points de vue restitués par le rapport du COPAS et nombre d'observations qu'il m'a été donné de glaner ici ou là attirent surtout l'attention sur quelques hypothèses non négligeables.

Il est ainsi fort probable que nombre de parents absents des «actions parentalité» ne souhaitent pas participer à quelqu'action que ce soit en tant que parents, alors qu'ils s'y intéresseraient sans doute plus en tant qu'habitants, travailleurs, citoyens, femmes, hommes, etc.; bref en tant que préférant se sentir appartenir à des catégories répondant à d'autres modalités de désignation.

Il est possible aussi que la dramatisation, la stigmatisation, la psychologisation voire la pénalisation de la dite «parentalité», telle qu'on les observe depuis une dizaine d'années, amènent plus d'un parent à souhaiter rester prudemment dans l'ombre plutôt qu'à s'avancer sous les projecteurs, même présentés comme bienveillants et valorisants, des REAAP.

Aussi me semble-t-il judicieux et mobilisateur de reformuler comme suit l'idée formulée en 2009 dans le Pas-de-Calais : un adulte «mieux dans sa vie» s'estimera peut-être «meilleur parent» - selon des critères qu'il lui appartient d'ailleurs d'établir - , mais il se trouvera surtout vivre dans de meilleures conditions pour être (ou devenir) parent.

Si, depuis plusieurs années maintenant, je préfère parler de «condition parentale» plutôt que de «parentalité» – comme on a pu parler et parle encore parfois de «condition ouvrière» ou de «condition féminine» - , c'est pour insister sur deux faits d'ordre général :

- d'une part, la condition parentale est l'une des composantes, importante voire essentielle mais parmi bien d'autres, de la condition humaine;

¹ Copas est habilité par l'ANESM (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux), spécialisé en conseil stratégique, recherche et développement, conduite de projets, audit et évaluation, formation et développement des ressources humaines... dans les champs de l'action sociale, du développement local et de l'insertion. 54/56, rue Nationale 59000 Lille; <http://copas.coop/>

- d'autre part, la façon d'être parent dépend largement des conditions de vie - individuelles, familiales, économiques, sociales, résidentielles, etc. - qui la déterminent très concrètement dans l'immédiat et, souvent, dans la durée.

Dés lors, le projet d'agir sur les conditions de vie des parents, ainsi d'ailleurs que sur leurs cadres de vie, et plus encore le projet de les encourager à prendre eux-mêmes du pouvoir sur ce qui y les inféode amènent à considérer la question de la parentalité comme plus politique que psychologique, éducative ou sociale. Les décideurs politiques actuels, de fait, ne s'y trompent pas. Les parents et les acteurs engagés auprès d'eux gagneraient à en être conscients à leur tour.

«L'animation» de la vie familiale

C'est dans cette perspective politique qu'il me semble aujourd'hui souhaitable, possible et, je l'espère, utile de placer mes réflexions sur les conditions et les perspectives d'exercice de la fonction parentale. Je le fais certes à la lumière de l'approche critique que suscite le bilan des actions menées et des discours tenus depuis plus de dix ans au titre de la «parentalité» et du «soutien» - qu'il soit empathique, ambigu ou directif - qui lui est prodiguée, selon des finalités et des modalités diversement intentionnées. Je ne le fais pas, toutefois, en partant du haut, de l'idéologie, des superstructures économiques et sociales, mais en m'intéressant au contraire à la base, aux contingences du quotidien, et à ces remarquables infrastructures de la société que sont partout et toujours les familles.

Plus exactement, je voudrais attirer l'attention sur certains enjeux d'ordre politique qui se font jour à l'intérieur des familles, examiner leurs interactions avec ceux qui se manifestent autour d'elles, puis souligner et interroger le rôle que les outils collectifs peuvent jouer à cette occasion dès lors que les parents, mais aussi les enfants, s'en saisissent vraiment, au titre par exemple de l'animation.

Le *Grand Robert de la langue française* donne de l'animation trois définitions au fond assez complémentaires et fort stimulantes à cet égard :

- «*caractère de ce qui est plein de vie, de vitalité*»;
- «*activité dans un lieu où la vie sociale et humaine est importante*»;
- «*méthode de conduite d'un groupe qui favorise l'intégration et la participation de ses membres à la vie collective*».

Ne pourrait-on pas appliquer ces trois définitions à l'idéal d'une vie de famille épanouissante et émancipatrice pour chacun de ses membres, et notamment pour les enfants ? Et ne pourrait-on y déceler une piste pour favoriser la pertinence et l'attractivité des actions à concevoir ou développer pour et avec les parents, puis pour en définir et en évaluer de même les effets attendus ? Une perspective serait alors de mettre en phase ces actions, dans les territoires où elles se déploient, avec ce qui concerne au quotidien l'«*animation*» de la vie familiale.

On observe aujourd'hui que, au nom de la restauration d'un certain type d'autorité – une autorité classiquement réduite et incitée à savoir interdire plutôt qu'à savoir autoriser – , une série d'injonctions souvent culpabilisantes sont adressées aux parents par les pouvoirs publics pour définir à leur place la façon dont ils doivent guider, contrôler, encadrer ou, parfois même, quasiment «*dresser*» leurs enfants.

On peut donner trois exemples de ces injonctions :

- la sécurité et la contention doivent primer sur l'exploration et l'émancipation : efforcez-vous de tenir la main de vos enfants en toutes circonstances plutôt que de courir (et leur faire courir) le risque de la leur lâcher, même sous votre supervision !
- mieux vaut des enfants sages que des enfants savants : à défaut de manifester trop d'ambition pour les apprentissages qu'ils peuvent faire à l'école, souciez-vous surtout des comportements auxquels ils y recourent !
- trop de droits reconnus aux enfants ont fait de ceux-ci des «*enfants-rois*» : si leur couper le cou serait une maltraitance extrême, n'hésitez pas pour autant à reprendre le pouvoir, faites en sorte qu'ils vous écoutent au lieu de trop les écouter, souvenez-vous du bon vieux temps où les enfants ne parlaient pas à table !

Ces messages pourraient éventuellement être efficaces si les parents, dans leur immense majorité, n'avaient d'ores et déjà compris que les retours en arrière ainsi prônés sont inaudibles et illusoires.

Trois évidences s'imposent ainsi, dans le monde contemporain, face aux trois injonctions ci-dessus évoquées :

- dans un monde ouvert et riche en stimulations de toutes sortes, l'éducation consiste à savoir à la fois tenir et lâcher la main des enfants, depuis les premiers pas des bébés jusqu'aux premières sorties du soir des adolescents, soit, comme on l'a déjà dit, à réussir à concilier leur protection et leur émancipation;
- les écoles n'étant ni des sanctuaires ni des casernes, les enfants n'adhèrent aux règles de comportement régissant la vie et les apprentissages scolaires que si les adultes les respectent tout autant qu'eux et, à cette occasion, leur en livrent le sens;
- en famille, enfin, depuis que les enfants sont essentiellement le fruit du désir de leurs parents, l'expression de leurs propres désirs et avis s'est logiquement imposée comme légitime et comme porteuse de nouvelles modalités d'échanges et de projets de vie commune à explorer avec eux.

Ces évolutions, relativement récentes et dont certaines ont été reprises dans le code civil², sont objectivement des signes de progrès. Elles signent l'installation progressive de la démocratie dans les relations, les situations et les institutions éducatives. Pour autant, elles ne sont pas simples à vivre, à suivre et à guider : ni pour les parents, qui y sont confrontés au quotidien pendant au moins 18 ans sans autre formation que celle transmise par leurs propres parents; ni pour les autres acteurs – professionnels - de l'éducation, qui sont théoriquement moins exposés et plus, sinon mieux, «*outillés*».

Aussi, pour en revenir aux actions à promouvoir avec et auprès des parents, me semble-t-il intéressant de prendre en considération le fait qu'un des principaux enjeux actuels de l'«*animation*» des relations entre parents et enfants est bien celui-ci : accompagner les uns et les autres, à chacun des âges de l'enfance et de la jeunesse, dans la difficile mais passionnante découverte des pratiques de ce que l'on pourrait appeler la «*démocratie familiale*» et qui reposent, au cœur et entre les membres de la famille, sur l'information, la discussion, la négociation, la délibération, avant la prise de décisions ; puis sur la mise en œuvre et l'évaluation en commun des décisions ainsi prises.

² Depuis la loi du 4 mars 2002 modifiant le droit des familles, l'article 371.1 du Code civil est rédigé comme suit : «**L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.**»

Des «outils», des valeurs démocratiques

De ce point de vue, les méthodes à mobiliser pourraient être celles qui vont permettre aux parents de découvrir l'intérêt, la démarche de tâtonnement expérimental, mais aussi le plaisir que l'on peut prendre et partager en faisant vivre de telles pratiques démocratiques au quotidien de la vie familiale.

Bien entendu, les activités que ces approches proposent de mettre en place gagnent à être lancées et développées avec des collectifs structurés de parents ou de familles. Bien entendu aussi, les enfants peuvent être associés à la conception et au déroulement de certaines d'entre elles. Destinataires finaux des recherches de leurs parents, ils en sont de ce fait des acteurs impliqués, selon évidemment leurs âges et leurs degrés de discernement.

Mais ce n'est pas tout. Les pratiques éducatives à caractère démocratique ne sauraient se cantonner au huis clos de la famille, ou à l'entre soi d'un noyau de familles éclairées et mobilisées. Les enfants se trouveraient déroutés voire malmenés si, une fois sortis de chez eux, ils n'en retrouvaient pas les principes à l'œuvre dans les institutions – établissements scolaires, centres de loisirs et de vacances, etc. – qu'ils fréquentent régulièrement. C'est pourquoi les méthodes à promouvoir devraient aussi permettre aux parents d'explorer, d'évaluer et de diffuser les conséquences de leurs réflexions et de leurs expériences en les faisant valoir au-delà des sphères de leur vie privée et de leurs premiers périmètres familiaux d'action.

Dans leur village ou leur quartier, dans les institutions et les associations qui concourent à l'éducation de leurs enfants, bref dans leur proche environnement, il existe aussi des terreaux propices, des personnes et des occasions favorables à la promotion, au partage, à la concrétisation et à la consolidation de valeurs démocratiques au sein des alliances coéducatives.

Les municipalités elles-mêmes, lorsqu'elles élaborent, étendent ou approfondissent leurs «*dispositifs de réussite éducative*» ou, plus largement et mieux encore, leurs «*projets éducatifs locaux*» avec l'ensemble des acteurs de l'éducation du territoire, peuvent intégrer de telles valeurs et en donner la preuve tangible en associant les parents, les enfants et les jeunes à la conception et à la mise en œuvre de ces projets.

On rejoint ici l'idée ci-dessus proposée selon laquelle, la «*condition parentale*» relevant d'une dimension politique et publique et n'étant pas confinée à la seule vie privée, il s'agit moins d'être «*meilleur parent*» que d'être parent dans de meilleures conditions, certes personnelles et familiales, mais aussi collectives.

Il s'agit autrement dit, pour en revenir aux critères attendus d'actions et d'«*outils d'animation*» appropriés aux réalités et aux aspirations des familles, que ces actions et ces outils contribuent tout d'abord à donner du souffle, du sens et du sang neuf aux fonctions et aux rôles des parents. Et, plus précisément, qu'ils permettent d'instaurer ou de restaurer le pouvoir et la capacité de projet de ces parents, ainsi que d'autres adultes à leurs côtés, quand les uns et les autres souhaitent s'engager en tant que citoyens dans de nouveaux modèles d'animation des relations familiales, éducatives et sociales. Le rôle incitateur, facilitateur, mobilisateur et fédérateur des élus locaux s'avère ici souvent déterminant.

Il s'agit, autrement dit encore, d'enclencher bien plus qu'un cercle vertueux : une réaction en chaîne. Prendre collectivement du pouvoir sur son cadre et ses conditions de vie contribue au mieux être. Le mieux être produit des effets sur la façon d'être non seulement parent, mais aussi habitant et citoyen. Il permet de rencontrer d'autres parents et, au-delà, des adultes qui le ne le sont pas, ou plus, ou pas encore, ou pas seulement.

La condition parentale, en effet, ne dépend pas que des parents, mais aussi de toute personne décidée à

penser avec eux aux enfants, c'est-à-dire à l'avenir de la société, en prêtant attention au présent commun sans se laisser fasciner par la seule nostalgie du passé.

La condition parentale devient dès lors un sujet politique, quand bien même on avait voulu la réduire, en l'individualisant à l'excès, à l'espace privé de la «*parentalité*». Considérée comme telle, elle fournit l'occasion d'expérimenter et de propager la démocratie dans l'éducation et dans la vie sociale, en même temps que de prendre collectivement du pouvoir sur les cadres et les conditions de vie, ce qui contribue au mieux être, etc. Tels sont les étapes et les enjeux de cette «*réaction en chaîne*» envisageable.

Un moteur : la Convention internationale des droits de l'enfant

Mais, pour conclure et en revenir aux seuls parents, et donc à leurs responsabilités premières envers les enfants, il faut aussi mentionner une date anniversaire : le 8 octobre 1990 était publié au Journal officiel de la République française le décret publiant la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée par la loi du 2 juillet.

Les droits reconnus à chaque enfant par ce traité juridique à vocation supranationale se composent pour l'essentiel :

- d'un ensemble de droits économiques, sociaux et culturels (à la possession d'état, au regroupement familial, à des prestations de base, à la prévention, à la protection, à la santé, à l'éducation, aux loisirs ...);
- et d'un ensemble de droits civils et politiques (à l'expression de l'enfant et à la prise en compte de celle-ci, à sa participation aux décisions qui le concernent, au respect de sa vie privée...), la mise en œuvre de ces derniers étant appréciée selon l'âge et le degré de discernement de ses titulaires.

Un parent qui va bien ira d'autant mieux qu'il saura exercer les droits, les devoirs et les pouvoirs qui sont les siens de respecter et de faire respecter l'ensemble des droits de ses enfants, tant à la protection qu'à l'émancipation.

Je voudrais donc saisir l'occasion de ce 20^{ème} anniversaire pour proposer que la Convention internationale des droits de l'enfant soit considérée, en France et partout ailleurs, comme le moteur du projet de coéducation démocratique dont nos sociétés ont plus que jamais besoin pour réenchanter l'avenir, celui dont les enfants sont les promesses, et dont les parents - et les autres éducateurs à leurs côtés - sont les artisans du quotidien.

FRÉDÉRIC JÉSU

ARTICLE

2010 - Parents, professionnels, élus pour une coéducation démocratique

Licence (CC BY -NC-ND)



Vous êtes autorisé à publier, partager, distribuer gratuitement l'œuvre de l'auteur.

Dans la mesure du possible vous devez donner le nom de l'auteur. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, louer, reproduire, adapter, modifier, transformer ou faire tout autre usage.

Courriel de l'auteur : contact@frederic-jesu.net

Site officiel de l'auteur : <https://www.frederic-jesu.net>

© Copyright-France tous droits réservés 2020-2021

Paris, 2020

ISBN 979-10-394-0454-9